

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 16 décembre 2016

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à la séance	15

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, ANDRE Michel, THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne, THIRIET Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie, MELINE Nadia.

Absents (procurations):

DURAND Christiane (MOUGEOLLE Gilles), PERRIN Jean-Claude (PENTECOTE Jean-Yves), DURAND Hervé (THIRIET Marie-Claudine), MICLO Katia (THIERY Elisabeth).

Absents :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Personnel :

- Modification de poste

Budget :

- Décision modificative du budget Lotissement Prés de l'Épine
- Décision modificative du budget Lotissement ZAC des Grandes Fourrières

Dématérialisation :

- Adhésion au service du SMIC 88 pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité

Tourisme :

- Autorisation pour l'Office de tourisme de commercialiser des produits touristiques

Divers :

- Adhésion(s) au SMIC 88

Questions diverses :

- Compte-rendu des décisions du Maire
 - o Droit de préemption
 - o Marchés
- État des demandeurs d'emploi

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2016 est adopté **A L'UNANIMITE.**

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Patrick ROHRER

N° 01/16 – MODIFICATION DE POSTE

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

VU le tableau des emplois de la Commune,

VU l'attestation de réussite de l'examen professionnel en date du 8 juillet 2016,

Considérant qu'un agent des services techniques, adjoint technique de 2^{ème} classe, a réussi un examen professionnel, que la réussite à cet examen professionnel lui ouvre la possibilité d'être nommé au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, il est proposé au Conseil de modifier le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en celui d'adjoint technique de 1^{ère} classe, de nommer l'agent concerné à ce poste, sous réserve de l'avis favorable qui sera rendu lors de la prochaine commission administrative paritaire du Centre de gestion des Vosges ;

Considérant que les emplois de la Commune sont créés par le Conseil municipal, il est proposé la modification suivante du tableau des emplois de la collectivité :

- Fermeture d'un emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet, soit une durée hebdomadaire de 35 heures annualisées ;
- Ouverture d'un emploi d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet, soit une durée hebdomadaire de 35 heures annualisées ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la modification de poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en adjoint technique de 1^{ère} classe,

DONNE pouvoir au Maire de nommer l'agent,

DIT que la modification prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

N° 02/16 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET LOTISSEMENT PRES DE L'EPINE

VU l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération du 25 mars 2016 relative au vote du budget annexe du Lotissement Prés de l'Epine ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le comptable public a demandé l'inscription d'un montant relatif aux opérations de régularisation sur les arrondis de TVA ainsi les opérations de fin d'année sur le budget annexe Lotissement Prés de l'Epine ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

La décision modificative suivante est proposée au Conseil :

Sens	Section	Compte	Opération	Intitulé	Montant
D	Fonctionnement	658		Charges de gestion courante	0,17 €
D	Fonctionnement	6045		Achats d'études, prestations...	- 0,17 €
D	Fonctionnement	023		Virement à la section d'investissement	150,17 €
R	Fonctionnement	71355	042	Variation des stocks	150,17 €
D	Investissement	3555	040	Terrains aménagés	150,17 €
R	Investissement	021		Virement de la section de Fonctionnement	150,17 €

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total budget primitif	75 498,64 €	75 498,64 €	74 348,64 €	74 348,64 €
Total nouveaux crédits proposés	75 648,81 €	75 648,81 €	74 498,81 €	74 498,81 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la décision modificative telle que présentée au Conseil.

N° 03/16 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET LOTISSEMENT DES GRANDES FOURRIERES

VU l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération du 25 mars 2016 relative au vote du budget annexe du Lotissement des Grandes Fourrières ;

VU les instructions fournies par le comptable public,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Considérant que le comptable public a demandé l'inscription d'un montant relatif aux opérations de régularisation sur les arrondis de TVA ainsi les opérations de fin d'année sur le budget annexe Lotissement ZAC des Grandes Fourrières ;

La décision modificative suivante est proposée au Conseil :

Sens	Section	Compte	Opération	Intitulé	Montant
D	Fonctionnement	658		Charges de gestion courante	0.42 €
D	Fonctionnement	6045		Achats d'études, prestations...	- 0.42 €
D	Fonctionnement	023		Virement à la section d'investissement	2 160.42 €
R	Fonctionnement	71355	042	Variation des stocks	2 160.42 €
D	Investissement	3555	040	Terrains aménagés	2 160.42 €
R	Investissement	021		Virement de la section de Fonctionnement	2 160.42 €

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total budget primitif	41 608.70 €	41 608.70 €	39 408.70 €	39 408,70 €
Total nouveaux crédits proposés	43 769.12 €	43 769.12 €	41 569.12 €	41 569.12 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la décision modification telle que présentée au Conseil.

N° 04/16 – ADHESION AU SERVICE DU SMIC 88 POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

Débat : Monsieur le Maire présente les solutions proposées par le SMIC 88 pour la dématérialisation des actes au contrôle de légalité. Une convention sera signée avec le Préfet pour valider cette dématérialisation. La clé électronique nécessaire à la signature des actes dématérialisés soumis au contrôle de légalité servira à signer les flux financiers comprenant la dématérialisation des pièces justificatives. Ainsi, la clé électronique servira à la fois au contrôle de légalité mais aussi à la certification flux financiers. La signature électronique des flux financiers permettra de limiter le déplacement des agents à la Trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges, suite au départ de la trésorerie de

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Corcieux. Il est aussi évoqué les logiciels proposés par la SPL-Xdemat qui seront mis en place par le SMIC 88.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2131-1 et suivants,
VU le projet de convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Considérant que le C.G.C.T. prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique, que la transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat, qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu ;

Considérant que la commune étant membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (SMIC), elle peut bénéficier du service souscrit par le SMIC 88 pour ses membres auprès de la Société OMNIKLES, afin de disposer d'un dispositif de télétransmission agréé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

AUTORISE le Maire à utiliser le dispositif proposé par le SMIC 88 (serveur fourni par la société OMNIKLES) pour la télétransmission de ces actes.

N° 05/16 – AUTORISATION POUR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE DE COMMERCIALISER DES PRODUITS TOURISTIQUES

Débat : Monsieur DUBOIS présente le principe de la vente de produits touristiques. Il est par ailleurs évoqué la question de la prise en charge du loyer actuel de l'OT (offert par la Commune depuis 2 ans). La charge financière que celui-ci représente sur le budget communal sera transmise à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. La dissolution de l'actuelle association est prévue pour mars 2017. Il est aussi évoqué la question de la reprise de certaines animations par la commune ou d'autres associations. Il est proposé de donner une information supplémentaire sur les missions d'Atout France suite au Conseil :

- *Définition des produits touristiques : Cela concernera soit des « forfaits touristiques de prestation » (transport et hébergement notamment), soit des visites ou circuits guidés.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- *La structure d'Atout France est un GIE (groupement d'intérêt économique), qui dépend en partie de l'Etat pour intervenir dans le domaine touristique. C'est une personne morale de droit privé dont le Président du Conseil d'administration est nommée par le Ministre des Affaires étrangères et du Développement international.*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges pour commercialiser des produits touristiques sur la commune de Corcieux,

Considérant que l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges doit disposer de l'autorisation d'Atout France pour commercialiser des produits touristiques sur la commune de Corcieux ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la vente de produits touristiques de l'Office de Tourisme Intercommunale de Saint-Dié-des-Vosges sur le territoire communal.

N° 06/16 – SMIC 88 : DEMANDES D'ADHESIONS

VU le compte-rendu du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale des Vosges (SMIC 88) en date du 25 octobre 2016,

Considérant que par sa délibération n°07/2016 du Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale des Vosges en date du 25 octobre 2016, le Syndicat a accepté les adhésions de :

- La Commune d'Auzainvillers ;
- La Commune de Martigny-lès-Gerbonvaux ;
- Le Syndicat des Eaux de l'Ormont ;

Considérant que la Commune doit se prononcer sur les adhésions précitées,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE les adhésions au SMIC 88 de :

- La Commune d'Auzainvillers ;
- La Commune de Martigny-lès-Gerbonvaux ;
- Le Syndicat des Eaux de l'Ormont.

Questions diverses :

Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	60
Femmes	62
Total	122
	<i>Dont</i>
Indemnisables	99
Non-indemnisables	23

Informations diverses au Conseil :

- Droit de préemption :
 - Vente Catherine ANTOINE à Monsieur et Madame REBELO GONCALVES, immeuble cadastré AB 27, de 552 m² pour une valeur de 96.000,00 € ,7 rue de l'Hôtel de ville, → Pas de préemption
 - Vente Ginglinger à PIERRAT et COLET, immeuble cadastré A 1414, de 952 m², pour une valeur de 127.500,00€, 3 rue Robert Marcillat → Pas de préemption
 - Vente BABLON à BERRITELLA, immeuble cadastré B 1250, de 750 m², pour une valeur de 60.000,00 €, 5 Rue de Providence → Pas de préemption
 - Vente CCVN à Entreprise Car Ferry TCHIZZ, immeuble cadastré A 2238, de 7751 m² pour une valeur de 595.344,48 €, Grand Pré → Pas de préemption
- Travaux :
 - Monsieur PENTECOTE fait le point sur les travaux : en ce moment, les fossés sont faits avec le matériel de la CCVN (Petit Pré, la Nolle, Champ d'Evraux, ...) et du personnel communal.
 - Rue du Château : les travaux sont presque finis. Il reste des petits travaux à effectuer (rénovation de grillage, changement des barrières bois par des barrières alu ou PVC en reprenant les couleurs du Pôle médical). Tous les autres travaux du programme 2015 sont terminés, ainsi que le programme enrobé 2016 :

	Estimé (€ HT)	Prix entreprises (€ HT)	Final (€ HT)
Programme voirie 2015 (1^{ère} partie)			
- La Croix Eglise	113 455,00 €	73 469,00 €	75 793,55 €
- Parking école	27 480,00 €	16 975,00 €	16 499,80 €
- Rue des Sports	42 295,00 €	30 540,00 €	29 508,50 €
- Rue des sports – Eclairage	23 690,00 €	21 955,00 €	21 953,20 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

<i>Sous-total</i>	206 920,00 €	142 939,00 €	143 755,05 €
- Croix Eglise – réseaux	36 615,00 €	26 910,00 €	21 272,30 €
Total	243 535,00 €	169 849,00 €	165 027,35 €
Programme voirie 2015 (2^{ème} partie)			
- Champ d'Evraux	40 565,00 €	28 050,00 €	26 098,00 €
- Parking pompiers	6 295,00 €	4 820,00 €	6 666,60 €
Total	46 860,00 €	32 870,00 €	32 764,60 €
Programme enrobés 2016			
- VC 133 (Jacquel)	8 625,00 €	7 525,00 €	7 777,00 €
- Lotissement Chéraupont – trottoir	8 950,00 €	8 750,00 €	11 450,00 €
- Enduit Rue des jardins	3 150,00 €	2 660,00 €	1 341,40 €
- Enduit Rue de la Tour	4 500,00 €	3 800,00 €	1 769,28 €
- Enrobés Rue des Sports	26 400,00 €	24 100,00 €	23 393,60 €
Total	51 625,00 €	46 835,00 €	45 731,28 €
Requalification urbaine Rue du Château			
- VRD	310 000,00 €	248 485,00 €	
- Eclairage (Daniel GERARD)	32 950,00 €	31 377,00 €	
Total	342 950,00 €	279 862,00 €	

- La commission du SMDEV du 7 décembre 2016 a attribué une subvention pour le renforcement électrique basse tension du poste de Ruxurieux au titre du programme FACE. Une étude relative à l'enfouissement du réseau téléphonique a été demandée et le SMDEV nous tiendra informé des coûts.
- Madame CALBRIX :
 - Le repas des anciens s'est bien passé et une attention particulière a été portée sur le choix des produits locaux.
 - Point sur les chantiers du Neuné : grosses difficultés financières en 2014 avec une amélioration en 2015. Monsieur le Maire et Monsieur PENTECOTE évoquent le fait qu'il a souvent été fait appel aux Chantiers du Neuné, ce qui est moins le cas ces derniers temps car les prix sont très élevés, et les entreprises classiques sont moins chères. Madame CALBRIX souhaiterait qu'en 2016, les Chantiers du Neuné aient un meilleur suivi de l'insertion des personnes qui ont travaillé chez eux.
 - Madame CALBRIX fait état d'un bus destiné à l'information sur la lutte contre la précarité énergétique. Ce bus peut éventuellement être demandé pour qu'il passe à Corcieux. Il faudra alors fournir le chauffeur poids-lourd.
- Madame SAVIER :
 - Les portes d'entrée de l'école ont été changées. Le visiophone a été installé et fonctionne très bien.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Visite des installations de Scolarest à Vesoul. Un nouveau marché de restauration scolaire devra être passé pour la rentrée de septembre 2017.
- TAP : 98 % de fréquentation (dont 100% en maternelle).
- Le char de la St Nicolas avait été fabriqué par un groupe de TAP. Ce groupe s'est par ailleurs rendu à la Maison de retraite. Un bus avait été mis gratuitement à disposition par les Cars Ferry. Le spectacle de prestidigitateur à la salle des fêtes a été particulièrement apprécié.
- Madame SAVIER présente la proposition envisagée pour l'augmentation de la participation financière au voyage des CM2. Cette augmentation serait compensée par les crédits qui n'ont pas été consommés les deux années précédentes. Projet de voyage en Alsace (Le Linge).
- Pôle culturel :
 - o Dans le cadre d'une animation de la médiathèque départementale (MDV), que Corcieux a rejoint de façon informelle pour cette fois-ci, il avait été organisé une matinée gâteaux irlandais.
 - o Récupération des livres à la médiathèque d'Etival-Clairefontaine (dans le cadre du partenariat avec la MDV) : 3 fois par an, 490 livres cette fois-ci. Il sera mis en place une navette qui viendra livrer des livres réservés par les usagers, une fois par mois.
 - o La convention a été signée avec la médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges. Elle octroie la possibilité d'emprunter 200 ouvrages et des CD audio.
- Participation à des réunions au PNRBV à Munster : un spectacle de rue avec des comédiens professionnels est prévu pour le 23 juin 2017, sur le thème de la Reconstruction. Il serait envisagé de faire en même temps la fête de la musique et la fête des voisins.
- Commission animation jeunesse de la future Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges : après avoir fait l'état des lieux dans toutes les communes, la complexité des différentes structures pousserait à ce que la compétence ne soit pas reprise en intercommunalité, sauf pour les relais d'assistantes maternelles (RAM) et les mini-crèches. Un service à la carte sur l'animation pourrait être mis à disposition.
- Monsieur DUBOIS :
 - Bilan téléthon : une quinzaine d'animations ont été mises en place. Le bénéfice reversé est de 4019,27 €.
 - Bilan 100 km marche : le coût de l'événement à charge de la commune est de 1 343,50 € en dépenses diverses, et environ 1350 € avec la mise à disposition des agents (régie), soit un total de 2 693,50 €.
 - Parcours d'orientation : un repérage a été fait dans le secteur de la vierge Hennefête. Madame THIERY fait part de la rencontre avec Monsieur VUILLEMARD. Celui-ci va préparer un plan en fonction des éléments repérables qui pourront être intégrés dans le parcours d'orientation. La cartographie pourrait être subventionnée à 50 %.
- Monsieur Mougeolle fait le point sur les travaux dans les appartements communaux. Il évoque aussi les réunions avec le Pays de la Déodatie en rapport avec l'utilisation du bois local dans la réalisation de mobilier urbain et d'immeubles.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Monsieur le Maire fait le point sur la réunion qui a eu lieu avec le Rallye Vosgien (date envisagées : 22-24 septembre 2017). Le Rallye devrait avoir lieu le dimanche sur Corcieux (deux spéciales avec regroupement et animations entre les deux).
- Info sur le Pôle médical : reprise des travaux d'aménagements intérieurs. Discussions en cours sur les locations des professionnels de santé, qui ont été invités à se prononcer sur le choix des matériaux et les aménagements intérieurs. Un contact suivi est en cours avec une médecin qui devrait s'installer en automne.
- Ancienne maison de retraite : une rencontre avec l'ADMR va avoir lieu pour voir le site de l'ancienne maison de retraite et réfléchir des perspectives d'aménagement du site à destination des personnes en perte d'autonomie. Monsieur le Maire a sollicité l'EPFL pour une étude de faisabilité. Ces derniers ont donné un accord de principe.
- Propriété du bâtiment de la perception : recherche de propriété en cours. Information obtenue après le Conseil : la DGFip indique que le bâtiment serait bien propriété communale.
- Les vœux du maire sont programmés le vendredi 13 janvier à 18h.
- Le 2 janvier est prévue une réunion des communautés de communes pour le lancement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Après avoir demandé si des membres voulaient intervenir, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus d'intervention et clôt la séance le 16 décembre 2016 à 23h35.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,